

« Monsieur le Président
Majestés, Excellences
Monsieur le Secrétaire Général
Mesdames et Messieurs

Il Nous est agréable de vous dire combien le Royaume du Maroc se réjouit de la décision prise par l'Assemblée Générale des Nations Unies de tenir une session spéciale sur le thème du SIDA. Nous souhaitons plein succès à cette heureuse initiative et formons le voeu que cette rencontre onusienne permette de mobiliser les ressources nécessaires pour combattre cette épidémie meurtrière. Il est à espérer, ainsi, de dépasser cette contradiction flagrante qui consiste à glorifier, en théorie, la santé comme étant un droit humain inaliénable, alors que dans la réalité effective, on note une discrimination de fait entre, d'une part, les Etats avancés qui, grâce aux moyens dont ils disposent et à l'exploitation de la recherche médicale, sont arrivés à circonscrire l'épidémie du SIDA, et, d'autre part, les pays en développement qui sont dans l'incapacité de juguler la progression du mal, faute du minimum de prévention et de traitement, surtout dans le continent africain, dont certains Etats sont menacés par ce redoutable danger.

Nous sommes confrontés aux contraintes qu'imposent la mondialisation et la nécessité d'être au diapason de l'évolution en cours, ainsi que les flux migratoires issus, eux aussi, de cette globalisation et qui empêchent désormais tout pays de rester à l'abri de cette épidémie. Par conséquent, édifier une couverture sanitaire et fournir les médicaments et les équipements médicaux nécessaires, induisent une ponction importante sur les budgets de nos pays, qui consentent, par ailleurs, des exonérations fiscales et douanières, pour les intrants médicaux requis, en particulier les médicaments dont dépend la santé des citoyens, sans distinction sociale, géographique ou ethnique.

A cet égard, Nous tenons à saluer les initiatives louables prises par Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, pour mettre en place un Fonds international, dans le but de permettre aux pays en développement qui sont touchés par le SIDA, d'accéder aux antirétroviraux.

Le Maroc a établi, pour sa part, une stratégie intégrée, consacrée à la lutte contre le VIH/SIDA.

Elle se décline en actions de dépistage, de traitement et de prévention, et associe l'ensemble des intervenants, aussi bien des autorités gouvernementales, que de la société civile, à de vastes campagnes de sensibilisation, menées par les médias et parmi les jeunes et les catégories à risque, en général. Ainsi nous répondons également aux préoccupations exprimées dans le projet de déclaration d'engagement qui est soumis à l'actuelle session.

En se félicitant des initiatives onusiennes, le Maroc exprime le souhait de bénéficier des prix préférentiels consentis ailleurs. Il appelle, en outre, à la mise en place de mécanismes internationaux de coopération et de coordination pour combattre cette épidémie qui risque d'hypothéquer non seulement notre effort de développement, mais également la sécurité sanitaire dans le monde.

Fort de la compétence engrangée grâce à l'ingéniosité de ses cadres et à une évaluation permanente des initiatives et une réadaptation constante des actions, le Maroc met sa modeste expérience au service de la communauté internationale, en particulier nos frères africains, en témoignage de sa totale adhésion au principe de solidarité agissante qui doit guider notre action.

Wassalamou alaïkoum. »

MAP